DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-225

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise DS Travaux 27, rue d'Ennevelin 59710 AVELIN, afin de garantir le bon déroulement des travaux extension réseau ENEDIS 501, Abeel Straete à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 20km/h au droit des travaux 501, Abeel Straete, et ce, **à compter du 20 avril 2026 et pour la durée du chantier estimée à 30 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise DS travaux et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise DS travaux et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à L'entreprise DS Travaux et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 3 novembre 2026

Le Maire,

David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 03/11/2026
Le Maire
David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Mise en ligne le : 03/11/2026 17:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/85880